Travaux communaux bilan et perspectives

Nous l'évoquions l'an passé, le projet d'une convention avec la Fondation du Patrimoine, était à l'étude, mais une consultation des différentes instances du Ministère de la Culture était nécessaire.

Les différentes démarches furent donc entreprises, afin que ce projet ambitieux voit le jour

Le 8 juillet 2015, en présence de MM MERCIER (Conservateur en Chef Régional des Affaires Culturelle), POIRIER (responsable départemental de l'architecture et du Patrimoine) et ATTANE (représentant ariègeois de la Fondation du Patrimoine) furent donc jetées les bases de cette entreprise, qui s'inscrit dans la continuité de la volonté municipale à préserver son patrimoine.

Cette rencontre se voulait être le moyen d'émettre un diagnostic quant à l'évolution de l'église et de son site à travers les âges.

Les priorités furent donc établies et sont les suivantes: réfection de la toiture, rejointement de la tour et mise aux normes de l'électricité dans son ensemble.

Une fois ces constations effectuées, le processus de signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine pouvait être enclenché.

Cette démarche nous permettra, non seulement d'établir des demandes de subvention, mais également de solliciter les nombreux visiteurs et particuliers (les dons faisant l'objet d'une défiscalisation pour partie)





Travaux de mise en sécurité du CD40

La sécurité reste la priorité de l'équipe municipale, qui tente de trouver la meilleure des solutions possibles, afin que le tronçon du CD40 traversant le village, soit rapidement le moins accidentogène.

La commission communales des travaux, s'est réunie à multiples reprises, afin que la solution retenue soit la plus adéquate à la typologie de cet axe.

Si lors de l'ébauche de cette mise en sécurité, nous nous orientions vers des ralentisseurs - type « dos d'âne »- les services du Conseil Départemental en charge de la voirie, nous rappelèrent que ce type d'installation ne pouvaient être positionnée à moins de 200 m des panneaux d'agglomération.

Notre premier projet fut donc ajourné, et c'est sur les conseils du Conseil Départemental, que la solution du plateau traversant fut alors évoquée.

Situé à 200 m du panneau d'agglomération (sens Mirepoix – Vals), ce type de ralentisseur devrait permettre non seulement la mise en sécurité des riverains, mais également celle des usagers du parking, et des collégiens utilisant l'abri bus.

Un dossier de demande de subvention a donc été déposé auprès de la Commission des Amendes de Police, laquelle a répondu favorablement à hauteur du tiers du coût de l'infrastructure envisagée

De nouvelles sollicitations sont en cours, afin que ce projet ne représente aucun impact financier pour la Commune.



2015...à Vals





Fête de Vals 2015



... suivi de l'apéritif.

Une fois n'est pas coutume, les festivités valsoises auront connu un franc succès.

Dès le samedi soir, le public venu en nombre, a pu partager un repas animé par l'orchestre BAILAMOR, et organisé par le Comité des Fêtes.

La soirée se poursuivit lors du désormais traditionnel bal musette.



Un repas festif et animé



Fête de Vals, cérémonie du monument aux morts...

En présence de Mme Quillen (vice-présidente du Conseil Départemental), des maires du canton, et du corps des sapeurs pompiers de Mirepoix, la cérémonie du monuments aux morts aura été l'occasion d'avoir une pensée pour les jeunes valsois tombés au front, mais aussi pour les jeunes valsois « d'aujourd'hui » d'entonner l'hymne national.

L'apéritif animé, par la banda les Beaux dégâts, permettait aux participants de se retrouver autour du verre de l'amitié.

2015....à Vals





Estivals 2015













Informations diverses et variées

La forêt communale

La forêt communale de Vals représente à l'heure actuelle plus de 26 hectares de superficie.

Son aménagement constant s'avère donc être une nécessité, afin de prévenir, mais aussi de procéder à son entretien. A cet effet, une convention est établie entre la commune et l'Office National des Forêts (ONF).

A ce jour, trois parcelles composent le domaine forestier communal: les parcelles du Roumani et Graoussettes, du Pradet, et de Gappia.

La parcelle du Roumani sera bientôt distraite du régime forestier, car elle ne présente pas d'atout majeur sur le plan sylvicole. Les parcelles du Pradet, font l'objet, pour partie, d'une convention pastorale, tout comme celle de Gappia.

Cette dernière représente un atout majeur pour la Commune, puisque la plantation de peupliers qui la composent, s'avérera être dans quelques années, une source de revenus pour Vals.

La coupe de cette peupleraie devrait intervenir dans cinq ou six ans, mais il conviendra de prévoir le renouvellement de cette plantation, afin de transmettre un patrimoine forestier identique à celui que nous avaient confié nos prédécesseurs.



Vue du Roumani et Graoussettes

Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix disposent de nombreuses compétences sur différents domaines et intervient dans le cadre de projets communaux sur un plan logistique.

Le Conseil Communautaire, tout comme les Conseils Municipaux des communes, a eu à se prononcer sur la prise de nouvelles compétences:

- Compétence Piscine de Mirepoix : transfert du bâtiment, des personnels et des contrats à la Communauté des Communes, approuvé par le Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal de Vals a délibéré contre. (les frais ne fonctionnement n'étant pas négligeables pour le contribuable)

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: la loi ALUR induit le transfert obligatoire de la compétence PLUI aux communauté de communes en 2017. Actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU), la commune de Vals, sera donc en 2017 dépendante du PLUI, les coûts de modification étant prise en charge par la Communauté des Communes. Ce nouveau cadre en matière d'urbanisme devrait permettre une harmonisation des pratiques, mais également un meilleure approche de l'urbanisation. Le Conseil Municipal a délibéré pour.

Enfin, le Conseil Communautaire, tout comme le Conseil Municipal, a délibéré contre le projet de fusion entre notre Communauté des Communes et celle du Pays d'Olmes.

Craignant un élargissement non justifié du territoire intercommunal, les élus ont mis en avant:

- *La sur dimension du territoire
- *Perte de services de proximité
- *Avenir des services et équipement
- *Une fusion précédente trop récente
- * Une situation financière différente

Horaires

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 11 h - 13 h - Jeudi 13 h - 17 h (M le Maire reçoit également sur simple sollicitation)

e-mail: mairie.vals344@orange.fr